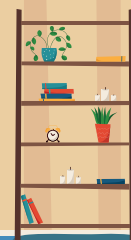




IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE

PENDANT LE CONFINEMENT



47%

des salariés ont poursuivi leur activité auprès de leurs particuliers employeurs pendant la période du confinement

83%

des assistants de vie auprès de personnes âgées ou en situation de handicap

9% ont même augmenté leur nombre d'heures travaillées pendant la période du confinement

48%

des assistants maternels

Maintien de la rémunération pendant le confinement

Parmi les particuliers employeurs ayant temporairement interrompu ou diminué le travail de leur salarié à domicile pendant le confinement

62%

ont eu recours au dispositif exceptionnel d'indemnisation mis en place par les pouvoirs publics

30%

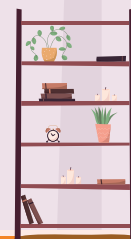
ont déclaré et payé les heures non travaillées sans recourir au dispositif d'indemnisation

Parmi les particuliers employeurs ayant eu recours au dispositif exceptionnel d'indemnisation...

57%

ont versé un complément de salaire (dont 48% un complément permettant au salarié de maintenir 100% de sa rémunération habituelle)

AU TERME DU CONFINEMENT



94%

des salariés disaient avoir repris leur activité auprès de leurs particuliers employeurs, dont 76% suivant le même volume horaire qu'avant le confinement

79%

des particuliers employeurs avaient l'intention de reprendre l'activité de leur salarié en septembre